



Orange annonce le retrait, à son assemblée générale du 22 mai, de la résolution 7 visant à la désignation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires, à la suite d'une décision de justice

Le Conseil d'administration d'Orange s'est réuni ce jour pour examiner les suites à donner au jugement rendu le 3 mai par le Tribunal de commerce de Nanterre qui a annulé le second tour de la préconsultation visant à désigner le candidat à l'élection au mandat de représentant des salariés actionnaires au Conseil, à la suite d'un recours de la CFDT Orange.

Le Tribunal a notamment considéré que la campagne autour de cette préconsultation ne s'était pas déroulée selon des principes éthiques et de loyauté qui s'imposent en matière électorale, reprochant en particulier à la CFE-CGC Orange, qui soutenait la candidature du binôme arrivé en tête à l'issue du second tour, d'avoir instrumentalisé ce scrutin et d'avoir utilisé des moyens extraordinaires en faveur de cette candidature qui se sont traduits par une influence sur le vote.

Pour ces motifs et ayant fait le constat de pratiques ne ressortant pas de débats sains et loyaux, le Tribunal a annulé le second tour de la préconsultation, et en conséquence annulé avec effet immédiat le résultat de l'élection.

Compte-tenu de cette décision, le Conseil d'administration a constaté que la résolution 7 de l'assemblée générale du 22 mai prochain, qui prévoyait la nomination d'un administrateur représentant les membres du personnel actionnaires issu du binôme soutenu par la CFE-CGC Orange, ne pouvait plus être présentée et ce alors même que l'ordre du jour de l'assemblée est publié, que l'information légale des actionnaires et la convocation de l'assemblée générale sont faites et que la période de vote est ouverte.

En conséquence, dans le respect des règles d'information et de communication en la matière, cette résolution 7 ne sera pas soumise au vote et les votes déjà exprimés ne seront pas comptabilisés.

Le Conseil a également demandé à la Direction générale de relancer une procédure afin de pouvoir présenter à une future assemblée générale des actionnaires une candidature (binôme titulaire et remplaçant) pour ce mandat.

Le Conseil d'administration déplore les pratiques inappropriées mises en exergue par le Tribunal dans sa décision, et est mobilisé pour résoudre cette situation. Le Conseil a donc confié à la Direction générale le soin de rechercher tous moyens permettant de prévenir la persistance des comportements contestables relevés par le Tribunal qui ne respectent pas les principes éthiques et de loyauté d'une campagne électorale et de l'égalité dans les moyens utilisés.



En particulier, les parties prenantes devront s'engager à proscrire tous les agissements tels que relevés par le Tribunal, lors des prochains scrutins, agissements qui préjudicient à la loyauté des scrutins et qui pourraient entraîner de nouvelles annulations.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 39,7 milliards d'euros en 2023 et 129 500 salariés au 31 mars 2024, dont 72 500 en France. Le Groupe servait 282 millions de clients au 31 mars 2024, dont 243 millions de clients mobile et 21 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays (y compris les pays non consolidés). Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business. En février 2023, le Groupe a présenté son plan stratégique "Lead the Future", construit sur un nouveau modèle d'entreprise et guidé par la responsabilité et l'efficacité. "Lead the Future" capitalise sur l'excellence des réseaux afin de renforcer le leadership d'Orange dans la qualité de service.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com et l'app Orange News ou pour nous suivre sur X : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse

Frédéric Texier: fred.texier@orange.com ; +33 6 10 78 49 20

Tom Wright: tom.wright@orange.com ; +33 6 78 91 35 11